



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

---

Doug LaRose  
Directeur général

Original signé par

---

Becky Philpott  
Directrice des Finances

Le 19 juin 2024



**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À Agricorp

**Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Agricorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2024 d'Agricorp, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le rapport annuel 2024 avant la date de ce rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Agricorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Agricorp.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 19 juin 2024

**Agricorp**  
**État de la situation financière**  
**Au 31 mars 2024**

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2024	Retraités (note 2) 2023
<b>Actifs à court terme</b>					
Trésorerie	8 209 \$	98 651 \$	28 685 \$	135 545 \$	126 816 \$
Placements à court terme (note 7)	1 177	480 575	129 586	611 338	697 578
Débiteurs (note 6)	2 486	26 719	1 991	31 196	25 057
Fonds administrés (note 4)	26 551	-	-	26 551	19 949
Charges payées d'avance	1 184	-	-	1 184	1 137
<b>Total des actifs à court terme</b>	<b>39 607</b>	<b>605 945</b>	<b>160 262</b>	<b>805 814</b>	<b>870 537</b>
Placements à long terme (note 7)	-	471 418	-	471 418	253 760
Immobilisations (note 8)	4 056	-	-	4 056	6 769
<b>Total des actifs</b>	<b>43 663 \$</b>	<b>1 077 363 \$</b>	<b>160 262 \$</b>	<b>1 281 288 \$</b>	<b>1 131 066 \$</b>
<b>Passif à court terme</b>					
Créditeurs et charges à payer	4 723	842	2 126	7 691	9 152
Fonds administrés (note 4)	26 551	-	-	26 551	19 949
Primes non acquises	-	19 294	-	19 294	25 314
Apports reportés (note 11)	1 196	-	-	1 196	1 155
Provision pour indemnités	-	9 900	129 685	139 585	16 183
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>32 470</b>	<b>30 036</b>	<b>131 811</b>	<b>194 317</b>	<b>71 753</b>
Apports reportés - immobilisations (note 11)	4 056	-	-	4 056	6 769
<b>Total du passif</b>	<b>36 526</b>	<b>30 036</b>	<b>131 811</b>	<b>198 373</b>	<b>78 522</b>
<b>Soldes des fonds</b>					
Fonds non affectés	7 137	-	-	7 137	6 394
Fonds affectés	-	1 047 577	28 451	1 076 028	1 046 404
Gains de réévaluation cumulé(e)s (pertes)	-	(250)	-	(250)	(254)
<b>Total des passifs et des soldes des fonds</b>	<b>43 663 \$</b>	<b>1 077 363 \$</b>	<b>160 262 \$</b>	<b>1 281 288 \$</b>	<b>1 131 066 \$</b>

Engagements et éventualités (note 14)

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

Original signé par

\_\_\_\_\_  
 Johanna Chevalier au nom de Jason Verkaik  
 Président du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
 Dominic Morrissey  
 Président, Comité des finances et de la vérification

# Agricorp

## États des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2024	Retraités (note 2) 2023
<b>Revenus</b>					
Financement – gouvernement provincial (notes 10 et 15)	20 839 \$	52 852 \$	111 457 \$	185 148 \$	183 495 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 10)	19 760	79 234	-	98 994	95 026
Primes des producteurs	-	92 545	32 739	125 284	113 305
Services de consultation et autres services	1 639	-	-	1 639	1 911
Revenus de placement	561	42 153	9 542	52 256	27 983
<b>Total des revenus</b>	<b>42 799</b>	<b>266 784</b>	<b>153 738</b>	<b>463 321</b>	<b>421 720</b>
<b>Charges</b>					
Indemnités	-	112 763	256 467	369 230	276 951
Réassurance (note 12)	-	21 687	-	21 687	27 656
Administration (notes 13 et 17)	42 056	-	-	42 056	39 644
Créances irrécouvrables	-	(20)	-	(20)	38
<b>Total des dépenses</b>	<b>42 056</b>	<b>134 430</b>	<b>256 467</b>	<b>432 953</b>	<b>344 289</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux charges</b>	<b>743</b>	<b>132 354</b>	<b>(102 729)</b>	<b>30 368</b>	<b>77 431</b>
Soldes des fonds au début de l'exercice	6 394	915 223	131 180	1 052 797	975 367
<b>Soldes des fonds à la fin de l'exercice</b>	<b>7 137 \$</b>	<b>1 047 577 \$</b>	<b>28 451 \$</b>	<b>1 083 165 \$</b>	<b>1 052 798 \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

# Agricorp

## État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	2024	2023
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s au début de l'exercice	(254) \$	- \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements	4	(254)
<b>Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice</b>	<b>(250) \$</b>	<b>(254) \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

# Agricorp

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2024	Retraités (note 2) 2023
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>					
Excédent des revenus par rapport aux charges	743 \$	132 354 \$	(102 729) \$	30 368 \$	77 431 \$
<b>Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds</b>					
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(64)	(34 373)	(7 280)	(41 717)	(19 360)
Amortissement des immobilisations	(2 776)	-	-	(2 776)	(2 831)
Amortissement des apports reportés - immobilisations	2 776	-	-	2 776	2 831
<b>Variation du fonds de roulement hors trésorerie</b>					
Débiteurs	(529)	(6 668)	1 058	(6 139)	(3 438)
Charges payées d'avance	(47)	-	-	(47)	(41)
Créditeurs et charges à payer	1 933	(3 439)	45	(1 461)	(770)
Primes non acquises	-	(6 021)	-	(6 021)	5 501
Apports reportés	41	-	-	41	42
Provision pour indemnités	-	(4 800)	128 202	123 402	(42 381)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>2 077</b>	<b>77 053</b>	<b>19 296</b>	<b>98 426</b>	<b>16 984</b>
<b>Activités de financement</b>					
Augmentation des apports reportés - immobilisations	63	-	-	63	555
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>63</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63</b>	<b>555</b>
<b>Activités de placement</b>					
Achat de placements	-	(825 000)	(20 000)	(845 000)	(443 069)
Produits de placement	-	734 825	20 478	755 303	301 543
<b>Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités de placement</b>	<b>-</b>	<b>(90 175)</b>	<b>478</b>	<b>(89 697)</b>	<b>(141 526)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>					
Achat d'immobilisations	(63)	-	-	(63)	(555)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(63)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(63)</b>	<b>(555)</b>
Total de l'augmentation (la diminution) de la trésorerie, au début de l'exercice	2 077	(13 122)	19 774	8 729	(124 542)
Trésorerie, au début de l'exercice	6 132	111 773	8 911	126 816	251 358
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>8 209 \$</b>	<b>98 651 \$</b>	<b>28 685 \$</b>	<b>135 545 \$</b>	<b>126 816 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

### 1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1<sup>er</sup> janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont les suivants :

#### Fonds d'Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des risques assurés touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

#### Fonds du Programme de gestion des risques

Le Fonds du Programme de gestion des risques a été établi en 2021 pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux. Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario aide les producteurs à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les variations des coûts de production et des prix du marché, au moyen d'un modèle ayant des caractéristiques d'assurance.

#### Programmes additionnels

##### a) Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

##### b) Autres programmes

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

### 2. Modification de convention comptable

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, Agricorp a mis en œuvre le *chapitre SP 3400 des Normes comptables pour le secteur public (SP 3400)* conformément aux dispositions transitoires énoncées dans la Norme et aux exigences de modification des conventions comptables énoncées au chapitre 2120, *Modifications comptables* des Normes comptables pour le secteur public. L'incidence de la mise en œuvre du chapitre SP 3400 est décrite ci-après.

Le chapitre SP 3400 établit des normes de comptabilisation et d'information des types courants de revenus dans le secteur public qui ne sont pas abordés dans une norme individuelle du Manuel de CPA. Particulièrement, le chapitre SP 3400 différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie », de ceux issus des opérations sans obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie ».

Agricorp a adopté ce chapitre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et appliqué rétroactivement les exigences de la norme avec retraitement des résultats de l'exercice précédent.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Les répercussions sur les sources de revenus d'Agricorp sont les suivantes

Les primes versées par les producteurs pour l'Assurance-production sont comptabilisées pendant la période d'assurance de la couverture des produits agricoles qui a été achetée sur la base des risques assurés transférés et qui se termine lorsque les produits agricoles concernés sont récoltés.

Les primes versées par les producteurs pour le Programme de gestion des risques sont comptabilisées dans la période de couverture des programmes respectifs pour les produits agricoles et les niveaux de protection sélectionnés.

Les apports gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont facturés en fonction des modalités de l'entente de financement.

Les méthodes comptables d'Agricorp pour ses sources de revenus sont présentées en détail à la note 3d) ci-dessous. L'effet de la modification sur les états financiers de l'exercice précédent est le suivant :

(en milliers de dollars)	Établis antérieurement	Ajustement	Retraités 1 <sup>er</sup> avril 2022
Débiteurs	21 771 \$	(139) \$	21 632 \$
Primes non acquises	33 301	(13 476)	19 825
Fonds affectés - Fonds d'Assurance-production	893 364	13 336	906 700
Solde total du fonds	962 031	13 336	975 367

(en milliers de dollars)	Établis antérieurement	Ajustement	Retraités 31 mars 2023
Débiteurs	25 149 \$	(92) \$	25 057 \$
Primes non acquises	46 351	(21 037)	25 314
Fonds affectés - Fonds d'Assurance-production	1 025 459	20 945	1 046 404
Financement - gouvernement provincial	181 207	2 288	183 495
Financement - gouvernement fédéral	91 594	3 432	95 026
Primes des producteurs	111 462	1 843	113 305
Indemnités	276 997	(46)	276 951

### 3. Principales méthodes comptables

#### a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction pour les gouvernements selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »), conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres au programme de l'Assurance-production.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Le fonds du Programme de gestion des risques sert à comptabiliser les activités propres aux volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux.

### b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

### c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

#### i) Régime de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP »). Le RRFP est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées.

La province de l'Ontario, qui est l'unique promoteur du RRFP, détermine les versements annuels d'Agricorp au régime et est chargée de veiller à la viabilité financière du fonds de retraite. Tout excédent ou passif non capitalisé découlant des évaluations actuarielles de la capitalisation prévues par la loi ne sont pas des actifs ni des obligations d'Agricorp. Par conséquent, les cotisations d'Agricorp sont comptabilisées comme si le RRFP était un régime de retraite à cotisations déterminées dont les cotisations sont passées en charges au cours de la période où elles deviennent exigibles.

#### ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne peuvent pas demander le paiement des congés de maladie non utilisés.

### d) Comptabilisation des revenus

Agricorp comptabilise les apports gouvernementaux à l'aide de la méthode du report. Les apports gouvernementaux servant à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Tout autre financement gouvernemental est comptabilisé lorsque les conditions de l'entente de financement correspondant ont été remplies, comme décrit ci-dessous, par fonds, et lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Aux termes du Fonds d'Assurance-production, les apports gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'Agricorp conclut des contrats d'Assurance-production admissibles et que la prime du producteur est perçue. Les primes versées par les producteurs sont comptabilisées pendant la période d'assurance de la couverture des produits agricoles qui a été achetée sur la base des risques assurés

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

transférés et qui se termine lorsque les produits agricoles concernés sont récoltés. Les primes des producteurs reçues pour la couverture à compter du 1<sup>er</sup> avril de l'exercice suivant sont classées comme primes non acquises dans l'état de la situation financière.

Aux termes du fonds du Programme de gestion des risques, les apports gouvernementaux sont comptabilisés comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les producteurs individuels présentent une demande de couverture aux termes du PGR pour le bétail et du PGR : céréales et oléagineux en choisissant les produits agricoles et les pourcentages de protection. Les primes des producteurs sont comptabilisées dans la période de couverture des programmes respectifs pour les produits agricoles et les niveaux de protection sélectionnés.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés une fois que l'obligation d'exécution est satisfaite par l'exécution des services, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

### e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information pouvant être utilisés pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données d'entrée observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données d'entrée non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

### f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes non acquises et des apports reportés et de la provision pour indemnités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production et des indemnités au titre du fonds du PGR à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

## 4. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges, ainsi que les débiteurs et créditeurs qui y sont associés ne sont pas comptabilisés. Les coûts associés à la prestation de ces programmes sont inclus à la section Administration (voir la note 17).

### a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement en vertu du *Partenariat canadien pour une agriculture durable*, qui est entré en vigueur en avril 2023.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

### b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario, ce qui réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Le fonds du Programme de gestion des risques (le « fonds du PGR ») pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux a été créé en vertu d'un arrêté du ministre en vue de maintenir le Programme de gestion des risques. À compter de l'année de programme 2021, les primes du gouvernement de l'Ontario et les primes des producteurs sont déposées dans le fonds du PGR. Les fonds liés aux années de programme antérieures à 2021 pour le régime d'assurance pour le bétail et le régime d'assurance pour les céréales et les oléagineux continuent d'être présentés comme des fonds administrés jusqu'à ce qu'ils soient entièrement déboursés conformément aux lignes directrices sur l'exécution du programme pour ces années. Aucun changement n'est apporté au Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles.

Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

### ***PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)***

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

### ***PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)***

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les moutons, les porcs et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

### ***PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)***

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans un compte un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

### **c) Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 (Agrotourisme vinicole)**

L'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 a fourni une aide financière aux établissements vinicoles et aux cidreries dont les ventes sur place ont été touchées pendant que les mesures provinciales pour freiner la propagation de la COVID-19 étaient en place. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

### **d) Autres programmes**

Agricorp administre, au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral et de groupes d'industries, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes sont financés en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

### ***Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)***

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture 2024
	d'ouverture 2024	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	11 724 \$	49 474 \$	26 711 \$	1 624 \$	(74 335) \$	15 198 \$
PGR-CO	2	-	-	-	-	2
PGR-BÉT	27	-	-	(26)	-	1
PGR-PAGR	7 397	-	34 758	(221)	(33 207)	8 727
Agrotourisme agricole	10	-	-	-	(7)	3
Autres programmes	789	5 240	32 292	(87)	(35 614)	2 620
<b>Total</b>	<b>19 949 \$</b>	<b>54 714 \$</b>	<b>93 761 \$</b>	<b>1 290 \$</b>	<b>(143 163) \$</b>	<b>26 551 \$</b>

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture 2023
	d'ouverture 2023	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	8 441 \$	42 053 \$	22 847 \$	1 190 \$	(62 807) \$	11 724 \$
PGR-CO	235	-	(184)	(43)	(6)	2
PGR-BÉT	1 890	-	(625)	(1 024)	(214)	27
PGR-PAGR	9 348	-	34 753	1 643	(38 347)	7 397
Agrotourisme agricole	30	-	8 526	1	(8 547)	10
Autres programmes	673	14	21 484	120	(21 502)	789
<b>Total</b>	<b>20 617 \$</b>	<b>42 067 \$</b>	<b>86 801 \$</b>	<b>1 887 \$</b>	<b>(131 423) \$</b>	<b>19 949 \$</b>

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

### 5. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 17) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Voici d'autres programmes :

#### Registre provincial des exploitations (« RPE »)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Ce programme supplémentaire est administré au nom du MAAARO.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

### Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (« PIFBFA »)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) au nom du MAAARO. La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme.

## 6. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2024	Retraités (note 2) 2023
Financement – gouvernement fédéral	6 345 \$	7 816 \$
Financement – gouvernement provincial	5 719	6 987
Autres	19 132	10 274
<b>Sous-total</b>	<b>31 196</b>	<b>25 077</b>
Moins : Provision pour créances douteuses	-	(20)
<b>Total</b>	<b>31 196 \$</b>	<b>25 057 \$</b>

Les montants à recevoir des gouvernements fédéral et provincial sont généralement à recevoir dans un délai de 90 jours.

## 7. Placements

### a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2024	2023
<b>Court terme</b>		
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	289 611 \$	158 082 \$
Institutions financières – certificats de placement garanti	295 963	539 496
Institutions financières – obligations	25 764	-
<b>Total à court terme</b>	<b>611 338</b>	<b>697 578</b>
<b>Long terme</b>		
Institutions financières – certificats de placement garanti	446 182	203 750
Institutions financières – obligations	25 236	50 010
<b>Total à long terme</b>	<b>471 418</b>	<b>253 760</b>

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

### b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	289 611 \$	158 082 \$
Obligations	1	51 000	50 010
Certificats de placement garanti	2	742 145	743 246
<b>Total des placements</b>		<b>1 082 756 \$</b>	<b>951 338 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

### 8. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortisse- ment accumulé	Valeur comptable nette 2024	Valeur comptable nette 2023
Mobilier et agencements	871 \$	871 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	4 209	3 833	376	664
Améliorations locatives	966	945	21	6
Logiciels	13 081	13 081	-	1
Logiciels personnalisés	12 196	8 537	3 659	6 098
<b>Total</b>	<b>31 323 \$</b>	<b>27 267 \$</b>	<b>4 056 \$</b>	<b>6 769 \$</b>

### 9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur actions important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, laquelle restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 4,02 % (2023 – 2,87 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. L'impact potentiel d'une variation de 50 points de base des taux d'intérêt en vigueur sur les valeurs de placement est estimé à 13,3 millions de dollars (2023 – 9,9 millions de dollars). Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

#### c) Risque de crédit

##### Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

##### Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

### **Recouvrement**

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

### **Placements**

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

## **10. Financement – provincial et fédéral**

### **a) Fonds d'administration générale**

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PAPV-VQA, de l'agrotourisme vinicole, du RPE et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

### **b) Fonds d'Assurance-production**

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

### **c) Fonds du Programme de gestion des risques**

Le gouvernement provincial finance le Programme de gestion des risques en plus des primes reçues des producteurs.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

### 11. Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Financement – gouvernement provincial » et le poste « Financement – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et des soldes de fonds. La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants.

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2024	Apports	Constatés	Solde de clôture 2024
<b>Court terme</b>				
Apports reportés - charges d'exploitation	1 155 \$	2 359 \$	2 318 \$	1 196 \$
<b>Long terme</b>				
Apports reportés - immobilisations	6 769	63	2 776	4 056
<b>Total des apports reportés</b>	<b>7 924 \$</b>	<b>2 422 \$</b>	<b>5 094 \$</b>	<b>5 252 \$</b>

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2023	Apports	Constatés	Solde de clôture 2023
<b>Court terme</b>				
Apports reportés - charges d'exploitation	1 113 \$	2 011 \$	1 969 \$	1 155 \$
<b>Long terme</b>				
Apports reportés - immobilisations	9 045	555	2 831	6 769
<b>Total des apports reportés</b>	<b>10 158 \$</b>	<b>2 566 \$</b>	<b>4 800 \$</b>	<b>7 924 \$</b>

### 12. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2023. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2023, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 16 % et 26 % de la responsabilité couverte de 4,9 milliards de dollars (année de production 2022 – entre 14 % et 27 %, responsabilité couverte de 5,5 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 770 millions de dollars (année de production 2022 – 776 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2023 (2022 – aucun recouvrement de réassurance).

### 13. Régime de retraite

Le RRFP est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le RRFP est financé par les cotisations des employeurs et des participants, et par les revenus de placement de la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations des participants et des employeurs sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario.

Les cotisations versées au RRFP au cours de l'exercice par Agricorp se sont élevées à 2 millions de dollars (2022 – 1,8 million de dollars). Les charges administratives comptabilisées dans l'état des résultats et des soldes des fonds comprennent la charge de retraite faisant partie des salaires et des avantages sociaux dans les frais d'administration.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

### 14. Engagements et éventualités

#### a) Engagement

Agricorp a conclu des contrats de location pour des locaux à bureaux pour les deux prochains exercices. Le contrat de location conclu avec le ministère de l'Infrastructure de l'Ontario a été résilié mutuellement le 31 mars 2024. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, à la suite d'une modification de la législation découlant de la *Loi de 2023 sur la réduction des inefficacités*, Agricorp devient un utilisateur du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Les coûts globaux minimaux sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Total
2025	1 121
2026	1 121
<b>Total</b>	<b>2 242 \$</b>

Agricorp a signé en décembre 2023 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2024. Le coût estimatif de cette convention est de 27,7 millions de dollars (2023 – 32,6 millions de dollars).

#### b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses réclamations ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une réclamation aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

### 15. Opérations entre apparentés

Agricorp loue des locaux du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario pour un coût total annuel de 1,0 million de dollars (2023 – 1,0 million de dollars) qui est inclus au poste Installations dans les charges d'administration.

En date du 31 mars 2024, le contrat de location conclu entre le ministère de l'Infrastructure de l'Ontario et Agricorp a été résilié mutuellement. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, Agricorp devient un utilisateur du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 53 millions de dollars (2023 – 51 millions de dollars) représentant sa part des apports au titre de l'Assurance-production, des revenus de 21 millions de dollars (2023 – 21 millions de dollars) à titre de financement de fonctionnement et des revenus de 111 millions de dollars (2023 – 111 millions de dollars) représentant la part du gouvernement de l'Ontario du Fonds du Programme de gestion des risques.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

### 16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 12 648 \$ (2023 – 9 668 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2023 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/divulgation-des-traitements/2023/employees-de-tous-les-secteurs-et-employes-en-detachement/>.

### 17. Administration

(en milliers de dollars)	2024	2023
Salaires et avantages sociaux	31 887 \$	30 039 \$
Matériel et entretien	3 782	3 150
Installations	1 220	1 063
Amortissement	2 776	2 831
Services de consultation et services professionnels	1 027	1 193
Frais de téléphone et services postaux	673	659
Frais de bureau	361	385
Utilisation d'un véhicule et déplacements	185	175
Autres	145	149
<b>Total</b>	<b>42 056 \$</b>	<b>39 644 \$</b>

### 18. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.